

Nouveaux isolants et modes constructifs

Des solutions alternatives existent face aux isolants et aux modes constructifs conventionnels :

ISOLANT HYBRIDE ALVEOLAIRE



BANCHES EN POLYSTYRENE



ISOLANT MINCE



Références réglementaires



- Décret du 5 novembre 2001, portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.

- Décret du 9 octobre 2014 relatif au document unique d'évaluation des risques et aux accords en faveur de prévention de la pénibilité.
- Arrêté du 29 mai 1989 relatif à la fiche d'entreprise, articles R4624-37 à R4624-41 du Code du travail.
- Article R 4411-73 du Code du travail relatif à la fiche de données de sécurité (FDS).
- Article R 4412-2 du Code du travail (définition d'un agent chimique).
- Décret du 19 avril 2012 relatif à la mise sur le marché et au contrôle des substances et mélanges (le terme préparation est remplacé par le terme mélange : ce qui a modifié la définition des agents chimiques dangereux).

Nota : *L'exposition au dessus d'un certain seuil, à un ou plusieurs agents chimiques dangereux, est considéré comme un critère de pénibilité. (Cf Arrêté du 30 décembre 2015 relatif à la grille d'évaluation mentionnée à l'article D. 4161-2 du code du travail).*

Site web : www.sante-travail-limousin.org

Mail : contact@stlim.org



Les isolants



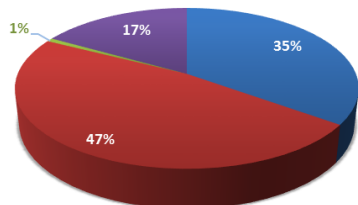
Laine de verre
Laine de roche
Fibres de bois
Polystyrène

STL Limousin — Juin 2016 — Crédits photos : OPPBTP, Fotolia, ACTIS, KEPS



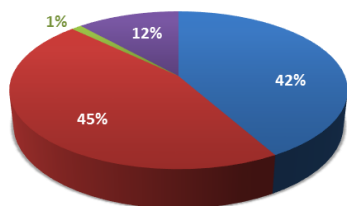
Principaux isolants utilisés

Laine de verre



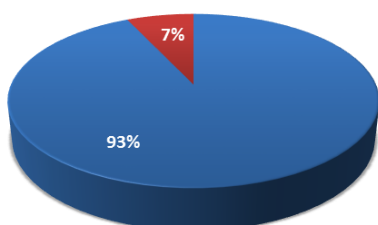
■ Plaque ■ Rouleau ■ Projection (humide) ■ Soufflage ou injection (sec)

Laine de roche



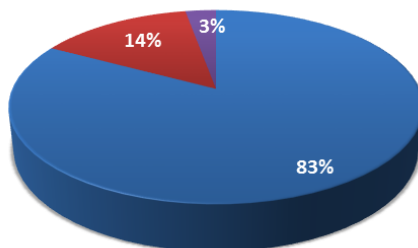
■ Plaque ■ Rouleau ■ Projection (humide) ■ Soufflage ou injection (sec)

Polystyrène (expansé ou autre)



■ Plaque ■ Rouleau

Fibre de bois



■ Plaque ■ Rouleau ■ Soufflage ou injection (sec)

Risques pour la santé

La majorité des isolants disponibles sur le marchés ne sont pas étiquetés. Cela ne signifie pas pour autant que leur utilisation soit sans risque.

Les FDS (Fiche de Données de Sécurité) de ces produits préconisent des moyens de protection individuelle adaptés.

Le conditionnement et le mode opératoire modifient le risque et donc les conséquences sur la santé :

- Irritation
- Eczéma
- Asthme
- Cancer

Exemples de situations à risque :

- Découpe de polystyrène au fil chaud : émissions gazeuses,
- Découpe de panneaux de bois : émissions de poussières cancérigènes,
- Utilisation de vrac : exposition aux poussières majorée,
- Nettoyage au balai avec remise en suspension des poussières.



Moyens de prévention

Technique

- Choisir des modes d'application adaptés, privilégier le moins émissif,
- Déballez au plus près et au dernier moment,
- Travailler à l'humide,
- Découper les laines sur une surface rigide et avec un couteau tranchant,
- Eviter l'utilisation d'une scie,
- Utiliser des outils de découpe électrique à vitesse lente, munis de système de captage avec filtres absolus,
- Maintenir la zone de travail propre et nettoyer avec un aspirateur à filtre absolu ou à l'eau additionnée de détergent,
- Ne pas utiliser balai ou soufflette.

Equipement de protection individuelle

- Masque FFP3 uniquement (fibres et poussières très fines),
- Vêtements couvrants : combinaison à usage unique,
- Lunettes de protection,
- Gants de travail.

